

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# MONCEAU MULTI GESTION ÉPARGNE SOLIDAIRE (ISIN : FR0014005807)

Compartiment solidaire de la SICAV MONCEAU MULTI GESTION MOBILIERE gérée par MONCEAU ASSET MANAGEMENT, nourricier du Fonds maître OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE  
« FIA soumis au droit français »

**Ce produit a pour objectif l'investissement durable. L'investissement durable désigne un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental et/ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de façon significative à un objectif environnemental ou social et que les sociétés faisant l'objet d'un investissement suivent de bonnes pratiques de gouvernance.**

## Objectifs et politique d'investissement

**Classification :** Actions des pays de la zone euro.

Compartiment éligible au PEA.

### Objectif de gestion

Monceau Multi Gestion Epargne Solidaire est un Compartiment nourricier investi en permanence en totalité en parts du Fonds OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE dit « maître » et à titre accessoire en liquidités. L'objectif de gestion du Compartiment est identique à celui de son Fonds maître. La performance sera toutefois inférieure compte tenu des frais de gestion propres au Compartiment.

*L'objectif du Fonds OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE est d'obtenir à long terme une surperformance par rapport à l'Euro Stoxx 50 sur la durée de placement recommandée en mettant en œuvre une approche ISR. Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent la conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice. Les investissements dans les entreprises sont réalisés selon des pondérations qui ne sont pas fonction du poids relatif de chaque société dans l'indice.*

**Indicateur de référence :** L'indicateur est le même que celui du Fonds maître dont la performance peut être comparée à celle de l'indice action Euro Stoxx 50. [SX5T Index] Il est calculé dividendes réinvestis.

L'indice Euro Stoxx 50 est composé des 50 plus grandes et plus liquides capitalisations de la zone euro. Un certain nombre d'information (descriptif, cours, historiques, graphiques...) sur cet indice sont disponibles dans la presse (presse financière) et sur certains sites spécialisés ([www.stoxx.com](http://www.stoxx.com),...)

### Politique d'investissement

**Stratégie de gestion du Fonds maître :** Le Fonds met en œuvre une approche fondée notamment sur une analyse extra-financière des sociétés composant son indicateur de référence, qui permet de déterminer les pondérations des titres dans le portefeuille. Cette approche permet au gérant de projeter les valeurs et leurs rendements escomptés sur une perspective de long terme. Du fait de son éligibilité au Plan d'Epargne en Actions et à l'article 209OA du Code Général des Impôts, le Fonds est en permanence investi, au minimum à 90% en actions de société ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne.

Le portefeuille sera toutefois, en application de la stratégie de gestion, exposé au minimum à 60% aux actions de la zone euro. Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille. L'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance. Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;

- Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption...), Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ;

- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.

L'univers d'investissement éligible est défini par l'exclusion des sociétés de la catégorie sous surveillance présentant les moins bons Scores ISR (Scores Best in Class calculés par notre Pôle ISR) de l'indice Euro Stoxx 50, désigné ci-après par le terme « Univers d'Investissement ». L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% de l'actif net du Fonds.

*L'analyse ESG des pratiques des entreprises est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).*

*Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.*

*Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la société de gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.*

*Les actifs du Fonds sont sélectionnés selon des critères sociaux et sociétaux.*

*- Qualité des ressources humaines au sein de l'entreprise*

*- Respect de l'environnement*

*- Qualité de la relation avec les clients / fournisseurs*

*- Le degré de développement gouvernement d'entreprise*

*- Engagement sociétal de l'entreprise*

*Ainsi, un bonus sera accordé aux sociétés figurant dans le premier quartile ICB2 sur le pilier « Social » leur permettant de se positionner sur une catégorie ISR supérieure, à l'exception toutefois des entreprises catégorisées sous surveillance.*

*Enfin, entre 5% et 10% les actifs du Fonds RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE sont investis en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail.*

*Une présentation détaillée du processus d'analyse extra-financière et d'intégration des évaluations est disponible dans le Code de transparence présent sur le site internet de la Société de Gestion [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr).*

*Dans les limites prévues par la réglementation, le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français ou étranger et/ou de gré à gré).*

*Le Fonds pourra intervenir sur des contrats financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ou de l'exposer aux actions, titres et valeurs assimilées, indices, pour tirer parti des variations de marché ou poursuivre l'objectif de gestion.*

*Le Fonds pourra notamment intervenir sur les contrats à terme et les options (vente, achat, dans, ou en dehors de la monnaie) portant sur l'indice Euro Stoxx 50. Par ailleurs, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre un éventuel risque de change. En effet, le Fonds n'intervient pas sur ces instruments à des fins de surexposition.*

**Conditions de souscription et de rachat :** la périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvrée non férié de la semaine et est datée de ce même jour.

L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande, auprès du Dépositaire, avant 10h00 chaque jour de calcul de la valeur liquidative. Les dividendes sont capitalisés.

**Recommandation :** La durée de placement recommandée du Compartiment est supérieure à 5 ans. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

## Profil de risque et de rendement

A risque plus faible			A risque plus élevé			
Rendement potentiellement plus faible			Rendement potentiellement plus élevé			
1	2	3	4	5	6	7

**Explication de l'indicateur et ses principales limites :** Cet indicateur synthétique a été déduit de l'estimation de la volatilité historique calculée à partir des performances hebdomadaires de la part sur une période de 5 ans.

Le risque de l'OPCVM se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique. Ce niveau de risque élevé s'explique par l'obligation pour le Fonds d'être exposé à plus de 60% aux actions de la zone euro.

**Risques importants non pris en compte dans l'indicateur** • Enfin, le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison de l'investissement (entre 5% et 10% de son actif net) en titres non-côtés de structures solidaires.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Les conditions de souscription et de rachat de l'OPCVM Maître OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE, dans lequel votre OPC MONCEAU MULTI GESTION ÉPARGNE SOLIDAIRE est investi, sont expliquées dans la rubrique Modalités de Souscription et de Rachat de son prospectus. De même, les informations relatives au profil de risque de l'OPCVM Maître OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRE sont reprises dans le prospectus complet disponible auprès de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.		
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	4%	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie). Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximums. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs, vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.
Frais de sortie	Néant	
Frais prélevés par le FIA sur une année		
Frais courants	1,7%	Estimation annualisée fondée sur le montant attendu des frais pour le dernier jour de bourse du mois ouvert de septembre 2022. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre.  Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances		
Commission de performance	-	Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « frais » du prospectus de la SICAV, disponible sur le site internet [www.monceau-am.com](http://www.monceau-am.com)

## Performances passées

Les performances seront affichées à la fin de la première année civile complète, soit à partir de septembre 2022

### Avertissement

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

**Indicateur de référence :** Euro Stoxx 50.

Les commissions d'entrée éventuellement prélevées ne sont pas prises en compte dans le calcul des performances.

Les frais courants ainsi que la commission de surperformance sont pris en compte dans le calcul des performances.

Cet OPCVM a été créé le 26/04/2002 – Les parts N ont été créées le 01/10/2021 - Devise utilisée pour les calculs : EUR

**Changements significatifs au cours des 10 dernières années :**

Néant.

## Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FIA

Le prospectus de la SICAV, les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours sur simple demande écrite auprès de MONCEAU ASSET MANAGEMENT 65 rue de Monceau - 75008 PARIS.

Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative

La valeur liquidative est disponible auprès de MONCEAU ASSET MANAGEMENT ou sur le site internet [www.monceau-am.com](http://www.monceau-am.com) et sur les sites d'informations financières.

Des informations supplémentaires sur le Fonds Maître sont disponibles dans le prospectus et les rapports périodiques qui peuvent être obtenus sur demande, sans frais, au siège social de la société de gestion OFI ASSET MANAGEMENT et consultés à tout moment sur le site internet [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr)

La politique de rémunération est disponible sur le site [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion.

Fiscalité

Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de MONCEAU ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

MONCEAU ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération, cette dernière est disponible sur le site internet suivant [www.monceau-am.com](http://www.monceau-am.com). Une copie papier de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Ce compartiment est agréé en France et réglementé par l'AMF.

MONCEAU ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31/01/2022.